



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 24.08.2020

Numéro de publication: AB02-0000006281

Cantons: GE, VD

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Martin Sanitaires SA

Martin Sanitaires SA

CHE-107.742.942

Rue PÉCOLAT 1

1201 Genève

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
art. 14 et 15 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail
(OLT 1)

No de référence: 20-004472

N° d'établissement: 41862181

Pan d'entreprise: Interventions de dépannage et travaux de réparation en cas d'urgence tel que fuites, refoulements, inondations et pannes d'appareils sanitaires chez leurs clients dans les cantons de GE et VD

Motif: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques (art. 28, al. 1 OLT 1)

Personnel: 7 H

Validité: 01.08.2020 – 31.07.2023

Complément à l'autorisation: Nouveau permis

Autorisation pour: GE, VD

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).